



Les patients qui désirent obtenir une aide financière doivent présenter une demande pour le programme qui est résumé dans le présent document.

Les questions clés répondues:

- Quels sont les services couverts?
- Comment puis-je procéder pour faire une demande d'aide?
- Qui est admissible à l'aide?
- Quelles sont les limites de revenus?
- Où puis-je obtenir un formulaire de demande pour appliquer?



Le résumé de l'aide
financière pour les patients
Un résumé en langage clair et simple

Quels sont les services couverts?

La politique d'aide financière (PAF) couvre les services médicalement nécessaires et urgents fournis à des patients **non assurés et sous-assurés** aux Park Place Surgical Hospital. L'aide pour les patients sous-assurés est destinée à combler les lacunes dans la couverture et ne couvre pas les co-payeurs, les franchises, ou la co-assurance pour les patients assurés. La politique ne couvre PAS non plus : les soins esthétiques; les frais résultant de procédures qui ne sont pas couvertes par l'assurance gérée par un tiers en raison de l'incapacité du patient à suivre les lignes directrices du payeur d'assurance, le cas d'un patient qui a reçu sciemment des services à un hôpital non-conventionné ; les accidents de véhicules automobiles où la responsabilité d'un tiers est poursuivi pour le paiement des frais d'hospitalisation ; et d'autres services tels que déterminés par l'hôpital.

Comment faire une demande d'aide?

La PAF et le formulaire de demande peuvent être obtenus des sites web de Park Place Surgical Hospital, par courrier, ou en personne à chaque service des admissions de l'hôpital. Remplissez le formulaire de demande, inclure tous les documents requis, et soumettez au service des admissions de l'hôpital *ou* par courrier à l'adresse indiquée sur la demande.

Les limites de revenu

Un des facteurs d'admissibilité est le revenu de la famille basé sur le tableau ci-dessous:

2016 LES LIGNES DIRECTIVES DE LA PAUVRETÉ

Personnes dans la famille/le ménage 200% NPF

1 29,700\$

2 40,050\$

3 50,400\$

4 60,750\$

5 71,100\$

6 81,450\$

7 91,825\$

8 102,225\$

Pour les familles/ménages avec plus de 8 personnes: ajouter 10,400\$ pour chaque personne ajoutée

Qui est admissible pour l'aide financière?

L'admissibilité à la pleine déduction est déterminée en fonction du nombre de personnes dans le ménage et le revenu familial annuel, en pourcentage du niveau de pauvreté fédérale (NPF) (voir le tableau ci-dessus). Les patients admissibles reçoivent la pleine déduction de tous les frais d'hôpitaux, *à l'exclusion de tous les dépôts usuels déjà payés*, en supposant qu'ils remplissent les autres critères d'admissibilité énoncés dans la PAF.

- Non assurés ayant un revenu allant jusqu'à 200 % du NPF *ou*
- Non assurés ayant un revenu supérieur à 200 % du NPF, et des frais médicaux pour les 12 mois précédents qui dépassent le 20 % du revenu que leur famille peut bénéficier.
- Les patients sous-assurés seront traités comme des non assurés, pour les fins de cette PAF.

Voir les informations détaillées dans la politique de nos sites web de Park Place Surgical Hospital énumérés dans le présent résumé en langage clair et simple.

Les patients admissibles ne seront pas à facturés plus pour des situations d'urgence et d'autres soins médicalement nécessaires que les montants généralement facturés (MGF) pour les patients qui ont une assurance.

Le présent résumé en langage clair et simple, la PAF, et le formulaire de demande seront disponibles en plusieurs langues au service des admissions et les sites web répertoriés.

Le revenu de la famille comprend les revenus de tous les membres de la famille qui demeurent ensemble et les personnes à charge indiquée sur la déclaration de revenus. Le revenu suivant est utilisé lors du calcul du revenu de la famille : les gains, les indemnités de chômage, l'indemnisation des travailleurs, la sécurité sociale, le revenu supplémentaire de sécurité, l'aide publique, les paiements aux anciens combattants, les prestations de survivant, la pension ou le revenu de retraite, les intérêts, les dividendes, les loyers, les redevances, les revenus provenant de successions, les fiducies, l'aide pour les études, la pension alimentaire, la pension alimentaire pour enfants, l'aide provenant de l'extérieur de la famille, des ressources ou des biens qui sont facilement convertibles en argent, et d'autres sources diverses. Le revenu de la famille est déterminé sur une base avant l'impôt.

L'accès des patients/service des admissions À l'intention de: Conseils financiers

Un conseiller financier sera heureux de vous aider. L'ensemble de cette politique, et les formulaires de demande sont aussi disponibles en ligne ou par courrier.

Park Place Surgical Hospital

(337) 237-8119 ext. 3106

parkplacesurgery.com/financial-assistance

L'assistance en personne est offerte du lundi au vendredi de 8h – 16:30h. Le service des admissions peut être trouvé en suivant la signalisation clairement marquée dans les voies publiques dans chaque hôpital.